



SERVICES
À L'ÉLÈVE



Conseil scolaire
de district catholique
Centre-Sud



Plan de transition et modèle de prestations en autisme

Rôles des consultantes en trouble du spectre de l'autisme (TSA)

Présentation offerte aux membres du
Comité consultatif pour l'enfance en difficulté
du CSDCCS

Le 5 avril 2016

Données et faits importants...

- Depuis septembre 2014, il y a **TROIS consultantes en TSA** à temps plein qui se partagent le territoire du Conseil.
- La plupart des écoles du Conseil ont maintenant des élèves identifiés sous le spectre (à l'exception de cinq)... ce qui représente **52 écoles**.
- De septembre 2007 à juin 2015, les consultantes offraient un service aux élèves intégrés dans les classes régulières. Chaque élève autiste recevait automatiquement un service s'il avait un diagnostic officiel d'autisme et s'il y avait un consentement du parent.

Données et faits importants...

(suite)



- Depuis septembre 2015, la consultation auprès des classes de préparation à la vie fait partie de la tâche des consultantes. Pour accommoder cette responsabilité supplémentaire, certains changements ont été faits dans la prestation des services des consultantes en TSA, dont entre autres :
 - Utiliser un **système de triage** pour évaluer les besoins de l'élève et la sévérité de ceux-ci. À chaque nouvelle référence, un questionnaire est rempli suite à une entrevue avec le personnel EED de l'école. Selon un système de pointage, le dossier est alors accepté ou non.

Données et faits importants...

(suite)

- ***Fermer les dossiers qui sont considérés « au besoin ».***

Un élève reçoit un appui « au besoin » lorsqu'il peut suivre les routines de la classe sans appui supplémentaire, lorsqu'il a acquis plusieurs habiletés dans plusieurs domaines et ne requiert de l'appui qu'à l'occasion et lorsque l'école a mis en place toutes les adaptations nécessaires et que le personnel comprend bien comment appuyer l'élève.

- ***Continuer les services pour les élèves qui sont classifiés « besoins intensifs » et « besoins réguliers ».***

La fréquence des visites des consultantes en TSA variera selon les besoins identifiés chez les élèves.

Données et faits importants...

(suite)



- **Si le besoin de l'élève est au niveau d'un appui informel**, l'école peut quand même faire de la consultation avec leur consultante en TSA lorsque nécessaire. La consultante peut aussi rencontrer les parents, sans consentement, afin de les diriger vers des services communautaires.
- **Offrir un service de consultation** pour tous les élèves ayant un TSA dans les classes de préparation à la vie.
- **Pour les élèves du secondaire** dans un programme régulier, les consultations seront surtout de nature informelle, selon les besoins.
- **L'appui pour les PEI est offert principalement par les conseillères pédagogiques.** Les CTSA suggèrent des stratégies et aident à déterminer des buts pour l'élève, mais elles ne sont pas responsables de rédiger le ou les buts à inscrire aux PEI.

LES RESPONSABILITÉS QUI DEMEURENT...

Les consultantes offrent un service direct aux écoles
(selon leur registre de cas).

Ces consultations incluent :

- ✓ des observations des élèves
- ✓ des rencontres avec le personnel de l'école impliquée
- ✓ du modelage (p. ex., avec les aides-enseignants)
- ✓ de l'appui pour l'élaboration du profil de l'élève et/ou du plan de transition
- ✓ de la formation dans certains domaines précis
- ✓ des rencontres avec les parents
- ✓ des rencontres avec les agences communautaires et divers professionnels, etc.



Plan de transition

Selon la NPP 156 du ministère de l'Éducation :

*« Un plan de transition doit être élaboré pour tout élève qui bénéficie d'un PEI, qu'il ait ou non été **identifié comme étant en difficulté par le CIPR**, y compris pour tout élève identifié comme étant surdoué. Le plan de transition est élaboré comme faisant partie du PEI ».*

Plan de transition (suite)



Pour établir un **plan de transition efficace**, certains éléments devraient en faire partie, dont, entre autres :

- Cibler le type de plan de transition.
- Impliquer la famille dans les discussions dès le début (quels sont les objectifs des parents pour leur enfant?).
- Impliquer l'élève dans son plan de transition (lorsque c'est faisable).
- Inviter les agences communautaires et les professionnels impliqués.

Plan de transition (suite)

D'autres éléments pour un **plan de transition efficace** :

- Cibler les rôles de chaque personne qui participe au plan de transition.
- Définir les étapes du plan : comment? qui? quand? où?
- Faire un remue-méninges sur toutes les possibilités et les éventualités qui pourraient affecter l'élève.
- Cibler le nombre de visites nécessaires pour préparer l'élève.
- Cibler l'apprentissage à faire autant avec l'élève qu'avec l'entourage qui l'accueillera.

Plan de transition élaboré

Dans le cas des élèves TSA, il est absolument primordial de faire un **plan de transition élaboré** :

■ POUR L'ARRIVÉE EN MATERNELLE

Cette transition est en général débutée au printemps de l'année au cours de laquelle l'élève commencera l'école.

Ce plan comprend :

- ✓ une rencontre avec les parents et les agences communautaires impliquées (si cela s'applique),
- ✓ une observation de l'élève dans son contexte actuel,
- ✓ une élaboration d'un plan écrit en détail avec l'enseignant-ressource de l'école,
- ✓ des visites de l'élève avant la rentrée,
- ✓ des préparations de matériel selon les besoins de l'enfant (p. ex., appuis visuels, scénario social sur la rentrée, portfolio de l'élève, etc.)

Plan de transition élaboré (suite)

- **POUR LES CHANGEMENTS D'ÉCOLE, EN PARTICULIER LES ENTRÉES EN 7^E OU 9^E DANS UNE ÉCOLE SECONDAIRE**

Ce plan **commence avec une rencontre avec la famille**, dès janvier/février de l'année précédant le changement d'école, **et se poursuit par :**

- ✓ la rédaction dans le PEI de toutes les étapes du plan,
- ✓ la préparation d'un portfolio sur l'élève,
- ✓ des rencontres inter-écoles,
- ✓ des visites de l'élève à la nouvelle école,
- ✓ le transfert de l'équipement spécialisé, etc.

Plan de transition élaboré (suite)

- **POUR LES TRANSITIONS POST-SECONDAIRES**

Que l'élève aille à l'université, au collège, sur le marché du travail ou à un programme de jour, il faudra élaborer un plan détaillé des **étapes à accomplir pour assurer une transition harmonieuse**.

Selon la situation particulière de l'élève, la consultante en TSA établira un processus précis avec le personnel EED de l'école.

Plan de transition élaboré (suite)

- **POUR LES CHANGEMENTS D'ANNÉE SCOLAIRE**

Même si cette transition semble moins majeure, elle reste pour autant essentielle.

Ce plan devrait être élaboré en mai/juin.

D'année en année, des **stratégies proactives** sont mises en place pour l'élève, alors celles-ci **doivent être transférées** au personnel de l'année suivante.

Il faut préparer l'élève au changement qui s'en vient en septembre autant que le personnel qui va l'accueillir, et ceci, bien avant la rentrée scolaire en septembre.

Transitions quotidiennes

Des plans de transition sont aussi mis en place pour les transitions quotidiennes, comme pour :

- ✓ l'arrivée à l'école le matin
- ✓ entre les diverses activités
- ✓ tout changement qui se fait dans une journée
- ✓ les récréations
- ✓ les fins de journée, etc.

Ces plans sont, bien sûr, établis selon le profil et les besoins individuels de chaque élève.



Merci...